

RÉSUMÉ – LÉGISLATION DU TRAVAIL ET DES PROFESSIONS INFIRMIÈRE ET SAGE-FEMME

1. Le droit du travail

Le droit du travail est l'ensemble des règles qui organisent les relations entre :

- l'employeur
- et le travailleur.

Son rôle est de :

- protéger les travailleurs,
- fixer les droits et devoirs de chacun,
- régler les conflits de travail.

2. Le contrat de travail

Définition

Le contrat de travail est un accord où :

- une personne travaille pour un employeur,
- sous son autorité,
- contre un salaire.

Les 3 éléments obligatoires

1. Le travail à faire
2. Le salaire
3. Le lien de subordination (obéir à l'employeur)

3. Les types de contrats

a) Contrat d'apprentissage

Permet d'apprendre un métier auprès d'un maître.

Conditions :

- maître majeur,
- apprenti âgé d'au moins 14 ans,



INTEGRE LE GROUPE WHATSAPP POUR PLUS DE REVISION
Admin : Tirbuce Beda et Brice Appia

- contrat écrit.

Durée :

Maximum 3 ans.

b) Contrat à l'essai

Période pour vérifier si le salarié convient au poste.

Durée :

- 8 jours : travailleurs journaliers
- 1 mois : salariés mensuels
- 2 mois : agents de maîtrise
- 3 mois : cadres et ingénieurs

Pendant cette période, chacun peut arrêter le contrat.

c) Stage-école

Stage pour valider une formation scolaire ou universitaire.

- Doit être écrit.
- Généralement 3 mois renouvelables une fois.

d) CDD (Contrat à durée déterminée)

Contrat avec une date de fin.

Exemple :

- remplacement,
- travail saisonnier.

e) CDI (Contrat à durée indéterminée)

Contrat sans date de fin.

C'est la forme normale du travail.

4. Les obligations du salarié



INTEGRE LE GROUPE WHATSAPP POUR PLUS DE REVISION
Admin : Tirbuce Beda et Brice Appia

Le travailleur doit :

- faire correctement son travail,
- respecter le règlement intérieur,
- obéir aux consignes,
- respecter le secret professionnel,
- éviter la concurrence déloyale.

Ses droits

Le salarié a droit :

- au salaire,
- au respect,
- à de bonnes conditions de travail,
- à la protection de la loi.

5. Les obligations de l'employeur

L'employeur doit :

- payer le salaire,
- assurer la sécurité et l'hygiène,
- fournir les moyens de travail,
- respecter les lois sociales.

Il a aussi le droit :

- de donner des ordres,
- de recruter,
- de sanctionner,
- de licencier selon la loi.

6. La durée du travail

Durée normale

- 40 heures/semaine dans le secteur non agricole.
- 48 heures/semaine dans l'agriculture.



INTEGRE LE GROUPE WHATSAPP POUR PLUS DE REVISION
Admin : Tirbuce Beda et Brice Appia

7. Les heures supplémentaires

Ce sont les heures faites au-delà de la durée normale.

Majoration :

- +15 % : de la 41^e à la 46^e heure
- +50 % : après la 46^e heure
- +75 % : dimanche et jours fériés
- +100 % : nuit des jours fériés/dimanches

8. Les congés payés

Après 1 an de travail :

- le salarié a droit aux congés.

Durée normale :

Environ 27 jours par an.

Des jours supplémentaires sont accordés selon :

- l'ancienneté,
- le nombre d'enfants,
- certaines situations particulières.

9. La suspension du contrat

Le contrat peut être suspendu temporairement en cas :

- de maladie,
- congé formation,
- service militaire,
- chômage technique.

Pendant ce temps :

- le salarié ne travaille pas,
- l'employeur peut suspendre le salaire.



10. La rupture du contrat

Par le salarié :

- démission,
- faute grave de l'employeur.

Par l'employeur :

- licenciement,
- faute lourde,
- difficultés économiques.

Le salarié peut recevoir :

- indemnité de licenciement,
- indemnité de préavis,
- certificat de travail.

11. Le salaire

Définition

Le salaire est la rémunération du travail fourni.

Composition

Le salaire peut comprendre :

- salaire de base,
- primes,
- avantages en nature,
- indemnités.

Paiement

Le salaire doit :

- être payé régulièrement,
- en monnaie légale,
- avec un bulletin de paie.



12. Idées importantes à retenir

- Le CDI est le contrat normal.
- Le contrat d'essai doit être écrit.
- Le salarié doit respecter les consignes.
- L'employeur doit protéger et payer le salarié.
- La durée normale du travail est 40 h/semaine.
- Les heures supplémentaires sont majorées.
- Les congés payés sont un droit.
- Le licenciement doit respecter la loi.

TEST COMPO EN LIGNE P10



INTEGRE LE GROUPE WHATSAPP POUR PLUS DE REVISION
Admin : Tirbuce Beda et Brice Appia